



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>		L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 16 octobre 2023 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFURIE, Claude MONEGER, Nathalie DUBOIS, Jean-Jacques VAILLANT, Léa DUMOND, Jérôme TADEUSZAK, Laure-Hélène MASSON, Jean François VERLHAC et Séverine VIGIER. Était excusé : Albert LAURENT qui a donné procuration à Sébastien CHABENAT. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	14	

Appel des élus et vérification du quorum : 14 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Point budget :
 - o Station-service - la redevance d'occupation du domaine public année 2023
 - o Achats pour le service technique et la Mairie
 - o Décision modificative au budget principal n°1
 - o Comptabilité - Adoption de la M57
- Point « ressources humaines »
 - o Délibération complémentaire relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
 - o Les lignes directrices de gestion
- Point « Eau et assainissement » :
 - o Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable année 2022.
 - o La modification des statuts du Syndicat BELLOVIC
 - o Tarifs redevance assainissement 2024
 - o Le transfert de la compétence assainissement
- Point « Logements »
 - o Dénonciation de la convention n°1581 pour les logements de Joseph Corrèze et de la convention n°1241 pour les logements situés 34 et 36 route d'Argentat à Lanteuil
- Point « Voirie communale » :
 - o Actualisation du linéaire total de la voirie communale suite aux dernières intégrations
 - o Situation du chemin de la Miraudie
- Délibération complémentaire pour la désignation du référent déontologue de l' élu local
- Le Syndicat Mixte Ouvert du Centre de Supervision Départemental
- Débat sur le rapport de la chambre régionale de comptes relatif à la maison de santé pluriprofessionnelle de Beaulieu-Sur-Dordogne.
- Questions diverses.

En début de séance, il est précisé qu'un point à l'ordre du jour sera rajouté car non connu le 16 octobre : Frais de scolarité 2022/2023 Ecole de Malemort. Il sera présenté en dernier point avant les questions diverses.

Déroulé de la séance :

Délibération : La redevance d'occupation du domaine public de la Station-service Année 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'évolution de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2023, soit un loyer passant de 297.31€ à 323.47€ (vu les indices de la construction entre 2021 et 2022 des 4ème trimestres).

Point évoqué : Achats pour les services techniques et la Mairie

Le conseil municipal valide :

- L'achat d'un Kangoo de 2017 pour un montant de 10000€ TTC (avec reprise et carte grise),
- Le remplacement d'une débroussailleuse pour un montant de 795.44€,
- L'acquisition d'un disque dur externe (et le paramétrage) par la société AMEDIA SOLUTIONS pour un montant de 384.47€.

Délibération : Décision modificative au budget principal n°1 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide la DM n°1 telle que présentée :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autre personnel extérieur	6218(012)	4 500,00		
Autres contributions obligatoires	6558(65)	2 000,00		
Immobilisations corporelles			722(042)	1 200,00
Taxes additionnelles droits de mutation			7381(73)	5 300,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		6 500,00		6 500,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		1 200,00		
Immeubles de rapport	2132(040)	1 200,00		
OP : ACQUISITION MOBILIER ET MAT DIVERS		384,47		
Autres immobilisations corporelles	2188(21) 156	384,47		
OP : COUR D'ECOLE		1 903,20		
Bâtiments scolaires	21312(21) 198	1 903,20		
OP : TRAVAUX SUR DIVERSES ROUTES		652,44		
Réseaux de voirie	21511(21) 203	652,44		
OP : ACHAT DE MATERIELS DIVERS		795,44		
Autres inst.,matériel,outil. techniques	2158(21) 235	795,44		
OP : ECLAIRAGE PUBLIC		5 695,00		
Autres grpts - Bâtiments et installat°	2041582(20) 283	5 695,00		
OP : SIGNALISATION VOIRIE		1 086,82		
Installations de voirie	2152(21) 300	1 086,82		
OP : CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE		1 917,51		
Autres bâtiments publics	213181(21) 312	1 917,51		
OP : ACHAT VEHICULE D'OCCASION		10 000,00		
Matériel de transport	2182(21) 313	10 000,00		
OP : TOITURE PHOTOVOLTAIQUE STADE		-800,00		
Autres bâtiments publics	213181(21) 3	-800,00		
OP : AMENAGEMENT INTERIEUR LOCAL		1 687,40		
Immeubles de rapport	2132(21) 3	1 687,40		
OP : TRAVAUX RENOVATION ECOLE		-28 000,00		
Frais d'études	2031(20) 3	-28 000,00		
OP : COFFRET FORAIN		1 639,32		
Autres inst.,matériel,outil. techniques	2158(21) 3	1 639,32		
OP : ACHAT DEFIBRILLATEUR		1 838,40		
Autres inst.,matériel,outil. techniques	2158(21) 3	1 838,40		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0,00		0,00

Délibération : Adoption de la M57 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité :

- d'approuver l'application budgétaire et comptable de la M57 à partir du 1^{er} janvier 2024,
- de retenir le plan de compte abrégé,
- d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres à hauteur de 7.5% des dépenses.

Délibération : RIFSEEP – Augmentation des montants maximums IFSE, actualisation article 6 écrêtement des primes et indemnités et rectification erreur cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau tableau avec l'augmentation des plafonds IFSE, les modifications de prise en charge en cas d'absence et la rectification de l'erreur concernant le cadre d'emplois des adjoints d'animation.

Point évoqué : Les lignes directrices de gestion

Le conseil municipal prend connaissance du tableau de synthèse fixant les priorités et actions en matière de gestion des ressources humaines sur la période 2023/ Mars 2026.

Point évoqué : Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable année 2022

Le conseil municipal prend connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2022.

Délibération : Syndicat Mixte Bellovic – approbation des statuts modifiés – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du syndicat de BELLOVIC.

Délibération : Tarif service assainissement année 2024 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs concernant la redevance assainissement, soit abonnement à 60€ et prix au m³ à 0.85€.

Point évoqué : Le transfert de la compétence assainissement

Le conseil municipal est informé des possibilités d'évolution du service.

Délibération : Dénonciation des conventions n°1581 et 1241 logements communaux – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la dénonciation des conventions régissant deux ensembles immobiliers (Joseph Corrèze et Maison 34 et 36 route d'Argentat) sur la commune et de confier à MCM consultant la rédaction de l'acte.

Délibération : Actualisation linéaire total de voirie communale en 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal acte à l'unanimité que la voirie communale a une longueur totale de 14746 mètres et la voirie intercommunale reste inchangée à 13920 mètres.

Point évoqué : Situation du chemin de la Miraudie

Le conseil municipal est informé que le chemin de la Miraudie situé à l'intérieur du château de la Miraudie appartiendrait toujours à la commune.

Délibération : Délibération complémentaire relative à la désignation du référent déontologue de l'élu local –
Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix

Le conseil municipal décide de mettre à disposition du référent déontologue un bureau avec un poste informatique et un accès à internet pour une durée allant jusqu'à mars 2026.

Délibération : Approbation des statuts et création du Syndicat Mixte Ouvert Corrèze centre supervision –
Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion au syndicat et nomme en délégué Sébastien Chabenat (titulaire) et Alain Paris (suppléant).

Point évoqué : Débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes relatif à la maison de santé pluriprofessionnelle de Beaulieu-Sur-Dordogne

Le conseil municipal est informé du rapport de la chambre régionale des comptes. Aucune question à ce sujet.

Délibération : Les frais de scolarité année 2022/2023 au bénéfice de la commune de Malemort – **Adopté à l'unanimité des membres à 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le paiement des frais de scolarité proposés par la Mairie de Malemort d'un montant de 1377.38€ pour un enfant scolarisé en moyenne section.

Point évoqué : Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- La cérémonie des vœux est fixée au 13 janvier 2024 à 18h30.
- Il a été procédé à un rajout d'isolant sous toiture au logement locatif 34 route d'Argentat.
- Des travaux d'embellissement de la salle verte (peinture et éclairage) vont avoir lieu.

Fin de séance :

La séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS



Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT

